Stratégie Locale

Pour un accès équitable aux services pour les mineurs étrangers non accompagnés (MENA)

City	Bruxelles
Country	Belgique
Lead organisation	Caritas International
Date of adoption	10/11/2026
Version	1

Élaboré dans le cadre du projet POWER2UAMs par Caritas International et NADOE, sur la base des réunions des groupes de travail locaux et des plateformes de participation des enfants et des jeunes.

Co-funded by the European Union. Views and opinions expressed are, however, those of the author(s) only and do not necessarily reflect those of the European Union or European Education and Culture Executive Agency. Neither the European Union nor the granting authority can be held responsible for them. Grant agreement number 101190452, CERV-2024-CHILD.

Contents

1. Introduction 3
2. Contexte local et résultats de la recherche 4
2.1 Aperçu de la situation des MENA à Bruxelles 4
2.2 Principaux obstacles à l'égalité d'accès aux services 6
3. Cadre juridique et politique 9
4. Priorités et objectifs stratégiques 13
4.1. Priorité 1: Accès aux soins de santé mentale 14
4.2. Priorité 2: Accès aux administrations communales, aux CPAS et aux autres services administratifs publics 16
4.3. Priorité 3: Accès à l'emploi (y compris les stages et les jobs étudiants) 19
5. Suivi et évaluation 22
5.1 Indicateurs 23
5.2 Actualisation de la stratégie 24
6. Participation des enfants 24
7. Pérennisation et prochaines étapes 25
8. Adoption par le groupe de travail local 26

1. Introduction

Cette stratégie locale a été élaborée dans le cadre du projet POWER2UAMs (« Power to UAMs: Ensuring Equal Access, Participation, and Voice at the Local Level »), financé par le programme « Citoyens, égalité, droits et valeurs » (CERV) de l'Union européenne. Elle vise à renforcer l'égalité d'accès des mineurs étrangers non accompagnés (MENA) aux services publics au niveau local à Bruxelles.

Le groupe de travail local de Bruxelles a été mis en place en avril 2026 et s'est réuni à quatre reprises. Il rassemble des prestataires de services locaux, des tuteurs légaux, des représentants de centres d'accueil du réseau fédéral, des organisations de la société civile ainsi que des experts. Ses membres sont issus des organisations suivantes : Mentor Escale, Caritas International, Brabantia, Maison Babel, Minor Ndako, CPAS Begijnenhof, Samusocial, JAC Brussels, AGII, Pleegzorg (Brabant flamand et Bruxelles), Tchaï et Bruss'Help. Le groupe de travail met en œuvre une stratégie de communication active et soutenue visant à impliquer les représentants administratifs de la Ville de Bruxelles.

Les objectifs du groupe de travail sont les suivants : (1) renforcer la coordination entre les acteurs locaux afin d'élaborer une stratégie locale répondant aux besoins des mineurs étrangers non accompagnés (MENA) et favorisant leur égalité d'accès aux services ; et (2) offrir un espace de dialogue direct avec les MENA à travers la plateforme de participation des enfants. Compte tenu des nombreux obstacles auxquels les MENA sont confrontés dans l'accès aux services publics, le groupe de travail a décidé de retenir trois thématiques prioritaires : l'accès aux soins de santé mentale, l'accès aux administrations communales, aux Centres Publics d'Action Sociale (CPAS) et aux autres services administratifs publics, ainsi que l'accès à l'emploi (y compris les stages et les jobs étudiants). À l'issue d'une analyse approfondie des problématiques identifiées, des recommandations concrètes et des pistes d'action ont été formulées pour chacune de ces trois thématiques prioritaires.

Lors de l'élaboration de la stratégie locale, il a été jugé essentiel de reconnaître qu'une part importante des changements recommandés et nécessaires pour améliorer le système existant dépasse les compétences et la sphère d'influence des membres du groupe de travail local. Lorsque les mesures envisagées nécessitent des décisions ou des interventions des pouvoirs publics ou d'autres parties prenantes externes, le rôle du groupe de travail local consistera principalement à sensibiliser les acteurs concernés, à faciliter le dialogue et à mener un travail de plaidoyer en faveur du changement, plutôt qu'à assurer directement la mise en œuvre de ces mesures.

Pour les recommandations qui concernent directement le fonctionnement ou les pratiques des organisations représentées au sein du groupe de travail local, il importe également de reconnaître que les membres du groupe ne disposent pas nécessairement d'un mandat formel leur permettant d'engager leurs

organisations respectives à entreprendre des actions spécifiques ou à assumer des responsabilités dans leur mise en œuvre.

Plusieurs membres du groupe de travail local ont d'ores et déjà exprimé leur intérêt pour la poursuite de cette collaboration au-delà de la clôture officielle du projet Power2UAMs, prévue en décembre 2026. Bien que la participation demeure volontaire, l'objectif est de maintenir des réunions régulières afin de favoriser l'échange d'informations, de discuter des défis liés à l'accès des MENA aux services publics et d'identifier de nouvelles pistes d'action. Compte tenu du fait que les membres participent à ces travaux parallèlement à leurs responsabilités professionnelles habituelles, certaines des actions proposées pourraient n'être engagées ou mises en œuvre qu'après la clôture du projet. La stratégie locale doit dès lors également être envisagée comme un cadre de référence pour la poursuite de la collaboration et la mise en œuvre d'améliorations à plus long terme.

2. Contexte local et résultats de la recherche

2.1 Aperçu de la situation des MENA à Bruxelles

En tant que capitale de la Belgique, Bruxelles joue un rôle central dans l'accueil et l'intégration des mineurs étrangers non accompagnés (MENA) et des jeunes. Les données précises et actualisées concernant spécifiquement les MENA résidant à Bruxelles restent limitées, dans la mesure où les données relatives à leur enregistrement et à leur accueil sont principalement collectées au niveau fédéral. Une cartographie locale des structures d'accueil à Bruxelles en 2025 a permis d'identifier 522 places au sein du système officiel d'accueil, ainsi que 208 places dans des structures d'accueil d'urgence, réparties entre les différentes phases de l'accueil[1]. Toutefois, les récents changements de politique ont entraîné une réduction du réseau d'accueil, ce qui rend difficile l'obtention de chiffres actualisés sur le nombre de places disponibles pour les mineurs non accompagnés dans la région bruxelloise. On observe néanmoins une nette tendance à la baisse au niveau national.

À l'échelle nationale, le nombre de MENA arrivant en Belgique est en diminution depuis 2022. Le pic des arrivées a été atteint en 2022, avec 6 434 MENA enregistrés pour la première fois par le Service des Tutelles. Ce nombre a ensuite diminué progressivement, passant à 4 366 en 2023, à 4 068 en 2024, à 3 328 en 2025 et à 1 550 au cours des huit premiers mois de 2026. En Belgique, les MENA sont majoritairement de sexe masculin et sont principalement des adolescents âgés de

[1] Fedasil, (s.d.). Centres d'accueil. Consulté en juillet 2025, sur https://fedasil.be/fr/les-centres-daccueil

12 à 18 ans. Leurs principaux pays d'origine comprennent notamment l'Afghanistan, l'Algérie, l'Érythrée, l'Ukraine et le Maroc[2].

En Belgique, l'accueil et l'accompagnement des MENA s'organisent selon un modèle national en trois phases. La première consiste en une phase d'orientation et d'observation au sein d'un Centre d'Orientation et d'Observation (COO), situé dans la Région bruxelloise ou à proximité. La deuxième phase prévoit l'hébergement dans des structures d'accueil collectives. Enfin, la troisième phase repose sur un accueil à petite échelle, visant à préparer progressivement les mineurs à une vie autonome.

Par ailleurs, des places d'accueil spécialisées de deuxième phase sont prévues dans le cadre du *Plan MENA*, géré par l'Administration générale de l'aide à la jeunesse (AGAJ) de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il existe également des dispositifs d'accueil informels destinés aux mineurs en transit (notamment le Centre Dubrucq), ainsi que des structures d'hébergement d'urgence (dont celles du Samusocial et de BelRefugees), mises en place pour répondre aux situations de sans-abrisme dans le contexte plus large de la crise de l'accueil. Tout au long de ce parcours, les MENA peuvent bénéficier d'un accompagnement juridique et social, d'un accès à l'éducation (notamment à travers les dispositifs DASPA ou OKAN), ainsi que de services de soins de santé et de soutien psychosocial.

Parmi les principaux acteurs intervenant dans l'accueil et l'accompagnement des MENA à Bruxelles figurent Fedasil, le Service des Tutelles, la Région de Bruxelles-Capitale, les Centres Publics d'Action Sociale (CPAS/OCMW) des différentes communes, l'Administration générale de l'aide à la jeunesse (AGAJ), Jeugdhulp (Flandre), les services de placement familial (*Pleegzorg Vlaams-Brabant en Brussel*), ainsi que les établissements scolaires proposant des dispositifs DASPA/OKAN. À ces acteurs institutionnels s'ajoutent de nombreuses organisations de la société civile spécialisées, notamment Caritas International Belgique, Mentor Escale, Mentor Jeunes, Maison Babel, Minor-Ndako, Tchaï asbl, Samusocial, BelRefugees, Exil, le Collectif des Femmes, AGII / Masir Avenir Umoya, Ulysse, Solentra et JAC Brussel.

En Région de Bruxelles-Capitale, plusieurs initiatives et structures de participation des jeunes existent, tant au sein de la communauté néerlandophone que francophone. Cependant, aucune d'entre elles ne s'adresse spécifiquement aux mineurs étrangers non accompagnés (MENA). Ces jeunes disposent souvent d'un réseau de soutien limité et connaissent généralement moins bien les langues, la culture et le système politique belges. Par ailleurs, les formes de participation plus formelles, telles que les échanges directs avec les responsables politiques, ne correspondent pas toujours à leurs besoins. Participer à un débat sur les politiques

[2] Service public fédéral Justice, (s.d.). Statistiques, DG Législation, Libertés et Droits fondamentaux. Consulté le 3 novembre 2026, sur https://justice.belgium.be/fr/statistiques/dg_legislation_libertes_et_droits_fondamentaux

publiques nécessite en effet des compétences particulières et une certaine familiarité avec ce type d'exercice. Les organisations ont dès lors proposé d'explorer des approches créatives et accessibles pour recueillir les expériences et les opinions des jeunes. Leurs points de vue pourraient ainsi être relayés auprès des décideurs politiques à travers leurs productions et réalisations, sans qu'ils aient nécessairement à entrer directement en contact avec eux.

Du côté néerlandophone, la Commission communautaire flamande (Vlaamse Gemeenschapscommissie – VGC), à travers son Service de la jeunesse (Jeugddienst), soutient des initiatives dans les domaines de l'animation jeunesse et des politiques de jeunesse. Celles-ci visent à offrir aux jeunes des espaces pour jouer, se rencontrer, s'épanouir, créer des liens au sein de groupes et développer leur sens des responsabilités envers eux-mêmes et les autres. Ce soutien prend notamment la forme de conseils, de subventions, de mise à disposition de matériel et d'infrastructures, ainsi que de formations. Au niveau flamand, De Ambrassade, basée à Bruxelles, soutient le Conseil flamand de la jeunesse (Vlaamse Jeugdraad). Celui-ci mène des recherches participatives avec des enfants et des jeunes et relaie leurs points de vue auprès des décideurs politiques. Plusieurs autres initiatives et organisations actives dans les domaines de la participation des jeunes et des politiques de jeunesse sont également présentes à Bruxelles et en Flandre, notamment Bataljong, Kind & Samenleving et le projet Ananas de Tumult vzw.

Du côté francophone, le Forum des Jeunes représente les jeunes de 16 à 30 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il définit des projets avec les jeunes lors de journées participatives, formule des avis officiels en leur nom, les représente lors de conférences nationales et internationales et mène des projets d'initiatives citoyennes.

Dans le cadre du projet POWER2UAMs à Bruxelles, le Network of Afghanistan Diaspora Organisations in Europe (NADOE) est chargé d'organiser et d'animer les plateformes de participation des enfants (Child Participation Platforms), qui se tiennent durant l'été et l'automne 2026, ainsi que d'organiser une exposition photographique présentant des photos réalisées par des mineurs étrangers non accompagnés (MENA). Ces activités permettent de consulter et d'impliquer directement les jeunes, afin que leurs expériences vécues et leurs points de vue soient pris en compte dans les plans d'action locaux élaborés dans le cadre du projet. Caritas et la NADOE mettent également les enfants non accompagnés en contact avec des forums de jeunes et des événements consacrés à l'éducation afin de leur permettre de mieux faire entendre leur voix et de renforcer l'impact de leurs opinions dans la sphère publique.

2.2 Principaux obstacles à l'égalité d'accès aux services

La recherche locale menée à Bruxelles dans le cadre du projet POWER2UAMs, fondée sur une analyse documentaire, une cartographie des parties prenantes et des entretiens qualitatifs avec onze MENA et quatorze acteurs clés, met en évidence l'existence d'un réseau diversifié d'acteurs engagés dans l'accompagnement des MENA à Bruxelles. Les organisations à but non lucratif, les

travailleurs sociaux, les tuteurs légaux et les services spécialisés collaborent au-delà des frontières institutionnelles afin d'assurer la protection des MENA et de leur fournir une assistance juridique ainsi qu'un accompagnement adapté.

Parallèlement, la recherche met en évidence d'importants obstacles structurels et des lacunes systémiques qui entravent le plein exercice des droits fondamentaux des MENA et leur intégration dans la société. Elle montre que le système belge de prise en charge des MENA demeure marqué par une tension institutionnelle persistante entre le contrôle migratoire et la protection de l'enfance, l'accès aux services essentiels dépendant souvent du statut administratif ou du statut de séjour plutôt que du principe universel de protection des droits de l'enfant. Les responsabilités sont réparties entre les niveaux fédéral, régional et communautaire (Fédération Wallonie-Bruxelles, Communauté flamande et Région de Bruxelles-Capitale) et communal, avec notamment dix-neuf administrations communales et autant de CPAS. Cette répartition des compétences entraîne un manque de coordination et d'importantes différences de pratiques entre les services locaux.

L'accès au soutien psychologique et aux soins de santé mentale constitue un premier défi majeur identifié par les parties prenantes et les MENA interrogés. À Bruxelles, les MENA présentent des taux élevés d'anxiété, de dépression et de troubles de stress post-traumatique (TSPT). Toutefois, les services psychologiques et psychiatriques spécialisés sont fortement saturés, avec de longues listes d'attente et une offre insuffisante de suivi thérapeutique à long terme ou après une prise en charge en situation de crise. Les professionnels des services de santé mentale ne bénéficient pas toujours d'une formation suffisante aux approches interculturelles et sensibles aux traumatismes. Par ailleurs, le manque important de services d'interprétariat financièrement accessibles dans des langues telles que le tigrinya, le pachto, le dari et l'arabe constitue un obstacle majeur à la communication. Les MENA vivant en dehors des structures d'accueil officielles ou en transit sont confrontés à des difficultés encore plus importantes pour accéder à une évaluation de leur santé mentale et à des soins adaptés.

L'accès aux services publics et aux administrations constitue un autre obstacle majeur. Les démarches auprès des administrations publiques bruxelloises présentent d'importantes difficultés pour les jeunes migrants. La répartition des compétences entre les dix-neuf administrations communales autonomes et leurs CPAS engendre de fortes disparités territoriales, des exigences administratives variables et des refus d'octroi de l'aide sociale. Les services d'accueil des administrations publiques sont fortement sollicités et leur personnel manque fréquemment de formation sur les spécificités du statut juridique et les droits des MENA. La rigidité administrative, qui se traduit notamment par des blocages dans la délivrance de documents d'identité, des refus d'inscription en l'absence d'adresse fixe ou l'exigence de la présence d'un tuteur légal pour accomplir certaines démarches de base, peut conduire à des situations de blocage administratif. Par ailleurs, la numérisation rapide des services publics (notamment

les systèmes de prise de rendez-vous en ligne et les plateformes d'identification numérique telles qu'itsme) constitue un obstacle supplémentaire pour les jeunes disposant de compétences limitées en lecture, en écriture ou dans l'utilisation des outils numériques. L'accès des MENA aux services essentiels, tels que l'ouverture d'un compte bancaire, l'inscription scolaire ou l'obtention d'une aide sociale, dépend également dans une large mesure de l'initiative, de la connaissance du système administratif et de la capacité de plaidoyer de leur tuteur légal. Les parties prenantes ont décrit ce phénomène comme un « effet de chance lié à l'attribution du tuteur », soulignant ainsi les disparités d'accès aux droits et aux services selon l'accompagnement dont bénéficie chaque mineur.

L'accès au marché du travail constitue un autre défi majeur identifié par les parties prenantes. Les MENA manifestent une forte motivation à travailler, à acquérir leur autonomie financière et à soutenir les membres de leur famille. Toutefois, leur insertion sur le marché du travail se heurte à d'importants obstacles structurels, notamment le manque de dispositifs d'accompagnement vers l'emploi adaptés à leurs besoins, la complexité des règles administratives relatives aux autorisations de travail et les barrières linguistiques. Les établissements scolaires ne proposent pas toujours suffisamment de possibilités de stages, tandis que les dispositifs généraux d'insertion socioprofessionnelle n'offrent pas de solutions structurelles adaptées aux besoins des anciens MENA peu qualifiés. Par conséquent, les MENA et les anciens MENA sont souvent orientés de manière disproportionnée vers des emplois précaires et peu qualifiés, ou se sentent contraints de quitter Bruxelles pour rechercher des opportunités professionnelles en Flandre.

Les résultats de la recherche mettent également en évidence **plusieurs obstacles supplémentaires** auxquels les MENA sont confrontés à Bruxelles. Parmi ceux-ci figurent notamment la grave pénurie de logements abordables, le coût élevé des loyers et les discriminations fréquentes exercées par les propriétaires privés à l'encontre des jeunes d'origine étrangère. Ces difficultés augmentent les risques de sans-abrisme et d'exploitation, et contraignent certains jeunes à recourir de manière prolongée à des solutions d'hébergement temporaires chez des tiers.

Le passage à l'âge adulte constitue une rupture majeure dans la continuité de l'accompagnement. À 18 ans, la tutelle légale et, dans la plupart des cas, la prise en charge par les services spécialisés d'aide à la jeunesse prennent fin, alors que les dispositifs d'accompagnement vers la vie autonome restent insuffisants. De nombreux jeunes atteignent ainsi la majorité sans avoir été suffisamment préparés ou accompagnés dans cette transition.

L'accès à l'éducation présente également des obstacles importants. Selon les régions et les périodes, les classes DASPA et OKAN sont confrontées soit à un manque de places et à de longues listes d'attente, soit à une offre excédentaire, tandis que leur organisation souvent séparée de l'enseignement ordinaire peut limiter les possibilités d'intégration et d'interaction avec les élèves belges. Par

ailleurs, les jeunes sont parfois orientés de manière disproportionnée vers des filières professionnelles, principalement sur la base de leurs compétences linguistiques plutôt qu'en fonction de leur potentiel scolaire.

Parmi les autres défis figurent la fiabilité contestée des procédures d'évaluation de l'âge et leurs répercussions psychologiques, la longueur des procédures d'asile, ainsi que les charges financières et émotionnelles liées au regroupement familial. Après l'arrivée des membres de leur famille, les jeunes peuvent être amenés à assumer des responsabilités importantes, notamment en tant qu'interprètes, accompagnateurs dans les démarches administratives et soutiens financiers de leur famille. Ces responsabilités peuvent avoir des conséquences négatives sur leur parcours scolaire et leur bien-être.

3. Cadre juridique et politique

Le cadre juridique et politique sur lequel repose la stratégie locale bruxelloise en faveur des MENA s'articule autour de plusieurs niveaux de pouvoir : international, européen, fédéral belge, Région de Bruxelles-Capitale, Fédération Wallonie-Bruxelles, Communauté flamande et niveau local. Ensemble, ces différents cadres définissent un ensemble complet d'obligations et d'objectifs politiques relatifs à la protection, aux droits, à l'accueil, à l'intégration et au bien-être des enfants. Toutefois, leur mise en œuvre concrète demeure marquée par une tension institutionnelle importante entre la gestion des migrations et la protection de l'enfance.

Niveau international

La législation et les politiques belges relatives aux MENA reposent sur la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CIDE), qui garantit le principe de non-discrimination, le droit à la protection et au développement, ainsi que l'accès aux services essentiels, notamment à l'éducation, aux soins de santé et à un niveau de vie suffisant. Conformément à ces normes internationales en matière de droits de l'enfant, toute décision administrative ou judiciaire concernant un mineur, ainsi que toute décision relative à son hébergement ou à sa prise en charge, doit accorder une considération primordiale à l'intérêt supérieur de l'enfant[3]. Par conséquent, la protection et l'accompagnement des MENA doivent être adaptés aux besoins individuels de chaque enfant en matière de

[3] De Graeve, K., Vervliet, M., & Derluyn, I. (2017). Between immigration control and child protection: Unaccompanied minors in Belgium. Social Work & Society, 15(1). https://www.researchgate.net/publication/319542310

développement, plutôt que d'être déterminés uniquement par son statut migratoire.

Niveau européen

Au niveau européen, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne[4] constitue un cadre juridique essentiel pour la protection de la dignité humaine, la non-discrimination et les droits de l'enfant, notamment dans les contextes de l'asile et du transit migratoire. Ces obligations législatives sont complétées par des cadres politiques, notamment la stratégie de l'UE relative aux droits de l'enfant[5], qui vise à garantir la protection des droits de tous les enfants et à assurer l'accès aux services de base pour les enfants vulnérables. L'une des initiatives phares de cette stratégie est la « Garantie européenne pour l'enfance »[6] : une initiative à l'échelle de l'UE visant à prévenir et à lutter contre la pauvreté infantile ou l'exclusion sociale en garantissant aux enfants dans le besoin au sein de l'UE un accès effectif à un ensemble de services essentiels (par exemple, l'éducation et l'accueil de la petite enfance, l'éducation inclusive et les activités scolaires, les soins de santé, le logement), parmi lesquels les enfants issus de l'immigration sont mentionnés comme faisant partie des groupes cibles.

Niveau fédéral (Belgique)

Au niveau national, le cadre juridique et politique belge associe des mécanismes spécifiques de protection de l'enfance à une législation régissant l'asile, la migration, l'accueil et l'aide sociale.

Un élément central de ce dispositif est le système fédéral de tutelle, géré par le Service des Tutelles, qui relève actuellement du Service public fédéral Justice. Les MENA ont droit à la désignation d'un tuteur légal chargé de les représenter juridiquement, de les accompagner tout au long de leur procédure d'asile et des

[4] Union européenne. (2012). Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Journal officiel de l'Union européenne, C 326, p. 391-407. https://eur-lex.europa.eu/legal-content/NL/TXT/?uri=oj%3AJOC_2012_326_R_0391_01

[5] Commission européenne. (2021). La stratégie de l'UE sur les de droits de l'enfant et la garantie européenne pour l'enfance. Consulté sur https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/policies/justice-and-fundamental-rights/rights-child/eu-strategy-rights-child-and-european-child-guarantee_fr

[6] Conseil de l'Union européenne. (2021). Recommandation (UE) 2021/1004 du Conseil du 14 juin 2021 établissant une garantie européenne pour l'enfance. Journal officiel de l'Union européenne, L 223, p. 14-23. http://data.europa.eu/eli/reco/2021/1004/oj

autres démarches administratives, ainsi que de veiller à la protection de leurs droits et à leur accès aux services adaptés à leurs besoins.

La loi fédérale sur l'accueil des demandeurs d'asile, mise en œuvre par Fedasil, régit l'accueil des personnes demandant une protection internationale, notamment à travers le dispositif national d'accueil des MENA organisé en trois phases.

Le dispositif des centres publics d'action sociale (CPAS/OCMW) constitue un autre lien important entre la législation fédérale et la prestation de services au niveau local. Lorsqu'ils quittent les structures d'accueil, les MENA peuvent, en fonction de leur statut juridique et administratif, bénéficier d'une aide sociale, d'un soutien financier, d'une assistance médicale ou d'autres formes d'aide par l'intermédiaire du centre public d'action sociale (CPAS/OCMW) de leur commune.

Enfin, les procédures d'asile et de regroupement familial relèvent principalement de la compétence fédérale et impliquent notamment des institutions telles que l'Office des étrangers (OE) et le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA). Ces procédures déterminent le statut de séjour et de protection des personnes concernées et ont, par conséquent, des répercussions importantes sur leur accès aux services ainsi que sur leurs perspectives d'intégration à long terme.

Niveau régional (Région de Bruxelles-Capitale et cadres communautaires)

Contrairement aux autres régions, Bruxelles se caractérise par une structure institutionnelle à plusieurs niveaux, comprenant la Région de Bruxelles-Capitale, bilingue, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté flamande.

Les enfants nouvellement arrivés, âgés de 12 à 18 ans et ne maîtrisant pas la langue d'enseignement, bénéficient d'un apprentissage linguistique intensif et d'un accompagnement visant à préparer leur intégration dans l'enseignement secondaire ordinaire. À Bruxelles, cet accompagnement est assuré par les dispositifs DASPA (Dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants) dans les établissements francophones et OKAN (*Onthaalonderwijs voor Anderstalige Nieuwkomers*) dans les établissements néerlandophones.

Un accord structurel, appelé *Plan MENA*, conclu entre Fedasil et l'Administration générale de l'aide à la jeunesse (AGAJ) de la Fédération Wallonie-Bruxelles, prévoit 92 places d'accueil spécialisées de deuxième phase destinées aux MENA vulnérables, généralement âgés de moins de 15 ans.

Les allocations familiales en Région de Bruxelles-Capitale sont gérées au niveau régional. Contrairement à la Flandre et à la Wallonie, où les MENA peuvent bénéficier d'allocations familiales pendant leur procédure de séjour, les MENA résidant à Bruxelles n'y ont droit qu'après avoir obtenu officiellement un statut de séjour. Ce dispositif relève d'Iriscare.

Le respect des normes relatives aux droits de l'enfant est contrôlé par des organismes régionaux indépendants, notamment le Délégué *Général aux Droits de l'Enfant* (DGDE) de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Commissariat flamand aux droits de l'enfant (*Kinderrechtencommissariaat*).

La Région de Bruxelles-Capitale finance et coordonne les dispositifs d'urgence destinés aux personnes sans abri, notamment par l'intermédiaire d'organismes régionaux tels que *Bruss'Help* et de prestataires externes d'hébergement d'urgence, comme le *Samusocial* et *BelRefugees*. Ces dispositifs visent à lutter contre le sans-abrisme dans un contexte plus large de crise de l'accueil.

Niveau local (Ville de Bruxelles)

La Région de Bruxelles-Capitale est administrativement divisée en 19 communes autonomes, chacune disposant de sa propre administration communale (notamment d'un service des étrangers) et de son propre centre public d'action sociale (CPAS/OCMW). Bien que les CPAS/OCMW opèrent dans un cadre juridique fédéral, les modalités de mise en œuvre au niveau local, les exigences administratives et les capacités du personnel varient considérablement d'une commune à l'autre. Ces différences engendrent des disparités territoriales dans l'accès des MENA à l'aide sociale, aux démarches d'inscription administrative et à l'aide médicale urgente (AMU).

Les parcours d'intégration civique et les cours de langue sont organisés au niveau local par BON (*Brussels Onthaalbureau voor Inburgering*), qui fait partie de l'Agence flamande pour l'intégration (*Agentschap Integratie en Inburgering*), du côté néerlandophone, et par les bureaux d'accueil pour primo-arrivants (BAPA), notamment VIA, ainsi que par des organisations partenaires de la société civile, telles que le CIRÉ et Bruxelles Laïque, du côté francophone.

L'accueil en troisième phase et l'accompagnement vers l'autonomie et la vie adulte sont assurés avec le soutien d'organisations spécialisées de la société civile, qui travaillent en collaboration avec les initiatives locales d'accueil (ILA). Parmi celles-ci figurent Youth in Transit (Caritas International Belgique), Mentor Escale, Maison Babel, Tchaï asbl et Minor-Ndako.

L'offre de services au niveau local est renforcée par des initiatives spécialisées de la société civile, notamment Exil, PsyBru, JAC Brussel, le Collectif des Femmes et AGII / Masir Avenir.

4. Priorités et objectifs stratégiques

Les mesures proposées constituent une feuille de route indicative et flexible pour orienter les actions futures. Elles reflètent les possibilités d'amélioration et de collaboration identifiées par les parties prenantes, plutôt que des engagements formels de la part des organisations représentées au sein du groupe de travail local. Leur mise en œuvre dépendra des mandats, des responsabilités et des capacités respectives des acteurs concernés, ainsi que de la disponibilité des financements et des autres ressources nécessaires. Par conséquent, les actions concrètes envisagées par le groupe de travail consisteront souvent à mener des activités de plaidoyer auprès des institutions et des décideurs disposant des compétences nécessaires pour mettre en œuvre les changements recommandés. Un autre axe d'intervention important concerne les activités d'information et de sensibilisation, notamment l'organisation d'ateliers, l'élaboration d'infographies et d'autres supports informatifs, ainsi que le recensement et la promotion des outils et ressources existants susceptibles de soutenir les efforts de sensibilisation auprès des parties prenantes concernées.

Comme indiqué précédemment, la recherche documentaire et les entretiens menés avec les MENA et les parties prenantes concernées ont permis d'identifier un large éventail d'obstacles à l'accès aux services. Compte tenu du calendrier et du champ d'action limités du groupe de travail local, il a été nécessaire de concentrer les efforts sur un nombre restreint de thématiques prioritaires. Ces priorités ont été définies sur la base de deux critères principaux : leur pertinence au regard des domaines d'intervention des acteurs représentés au sein du groupe de travail et leur importance dans le contexte local. Sur cette base, trois thématiques prioritaires dans lesquelles les MENA et les anciens MENA rencontrent des obstacles structurels ont été retenues : **l'accès aux soins de santé mentale, l'accès aux administrations communales, aux centres publics d'action sociale (CPAS) et aux autres services administratifs publics, ainsi que l'accès à l'emploi (y compris les stages et les jobs étudiants).** Ces trois thématiques présentent plusieurs défis transversaux récurrents : une connaissance insuffisante des spécificités de la situation des MENA, une offre de services fragmentée, des disparités importantes entre les institutions et les communes, des barrières linguistiques et numériques, ainsi qu'un manque de continuité dans l'accompagnement, en particulier lors de la transition vers l'âge adulte.

4.1. Priorité 1: Accès aux soins de santé mentale

L'offre actuelle de soins de santé mentale ne répond pas suffisamment aux besoins spécifiques des MENA. Le groupe de travail souligne notamment la longueur des listes d'attente et la saturation des services, les barrières linguistiques, le manque d'expertise interculturelle, ainsi que l'absence de diagnostic dans certains cas ou la réalisation de diagnostics inadaptés. Par ailleurs, la santé mentale ne fait pas l'objet d'une attention systématique dès l'arrivée des MENA. Même lorsqu'un accompagnement est disponible, la démarche consistant à consulter un psychologue ou à recourir à des services psychiatriques représente souvent un obstacle important. De plus, l'aide à la prise de rendez-vous et l'accès à des services d'interprétariat ne sont pas systématiquement garantis.

Les **recommandations** suivantes ont été formulées par le groupe de travail local:

1. **Renforcer le repérage précoce et la prévention, sans médicaliser systématiquement les difficultés psychosociales.** Proposer une évaluation accessible du bien-être psychosocial dès l'arrivée des MENA ou peu après, en prévoyant des procédures d'orientation claires vers des services spécialisés lorsqu'un accompagnement supplémentaire est nécessaire. Veiller à ce que les jeunes soient informés de manière accessible des formes de soutien disponibles et qu'ils aient la possibilité de parler de leur bien-être avec une personne de confiance.

2. **Investir de manière systématique dans le renforcement des compétences en matière d'approches sensibles aux traumatismes et interculturelles** de l'ensemble des professionnels travaillant régulièrement avec les MENA, notamment les psychologues, les psychiatres, le personnel des centres d'accueil, les enseignants, les travailleurs sociaux des CPAS/OCMW, les animateurs de jeunesse et les autres professionnels de première ligne. Le groupe de travail souligne que cette expertise ne devrait pas être réservée aux seuls tuteurs légaux ou prestataires de soins spécialisés.

3. **Rapprocher le soutien psychologique des lieux de vie et des environnements quotidiens des jeunes,** en particulier dans les écoles**.** Renforcer la collaboration structurelle entre PsyBru, les psychologues de première ligne et les centres d'accueil, les établissements scolaires, les structures d'hébergement et les organisations de jeunesse. Cette collaboration permettrait aux psychologues de proposer un accompagnement dans des environnements familiers où les jeunes se sentent en confiance. Le groupe de travail recommande explicitement de multiplier ces points de contact accessibles (« lieux d'accroche ») afin de faciliter l'accès des MENA aux services de santé mentale et de favoriser leur adhésion à un accompagnement psychologique.

4. **Garantir un soutien linguistique efficace et un accompagnement dans l'accès aux soins de santé.** Les services d'interprétariat et de médiation interculturelle devraient être considérés comme des

composantes essentielles d'une prise en charge de qualité, plutôt que comme des services complémentaires facultatifs.

5. **Garantir la continuité de l'accompagnement lors des grandes étapes de transition dans la vie des jeunes, en particulier au moment du passage à la majorité et à la suite d'un regroupement familial.** Les tuteurs, les services d'accueil, les travailleurs sociaux des CPAS et les organisations spécialisées dans l'accompagnement des jeunes devraient coordonner leurs interventions afin d'éviter toute rupture dans l'accompagnement, le soutien psychosocial et l'accès aux soins. Lorsque cela s'avère nécessaire, l'aide sociale générale devrait être complétée par l'intervention de professionnels spécialisés, disposant d'une expertise dans les besoins spécifiques et souvent complexes des MENA et des anciens MENA. L'accompagnement ne devrait pas s'interrompre brutalement lorsque les jeunes atteignent la majorité ou lorsque leur situation administrative ou familiale évolue.

6. En complément de l'accompagnement professionnel, **les programmes de parrainage, les organisations de jeunesse et les autres lieux de rencontre locaux peuvent contribuer à renforcer le réseau social des MENA et à prévenir leur isolement.** Sans se substituer aux soins spécialisés, ces initiatives peuvent jouer un rôle important en matière de prévention et de création de liens sociaux.

Sur la base de ces recommandations, le groupe de travail local prévoit d'élaborer une note de plaidoyer commune afin de soutenir de futures actions de plaidoyer. Sa rédaction est prévue en janvier 2027 et sa finalisation en février 2027, en s'appuyant sur les recommandations du groupe de travail et les contributions des jeunes. Cette note pourrait servir de base à une lettre ouverte ou à des rencontres avec les décideurs politiques.

Le groupe a identifié plusieurs pistes d'action, notamment l'organisation de formations sur les approches sensibles aux traumatismes et interculturelles, ainsi que l'élaboration de supports d'information accessibles pour aider les services à identifier les dispositifs de soutien existants et les possibilités d'orientation vers les services appropriés. Dans un premier temps, les membres pourraient recenser les ressources, les programmes de formation et les outils existants afin d'éviter les doublons.

Une autre piste consiste à promouvoir le modèle des « lieux d'accroche ». Les membres pourraient prendre contact avec PsyBru afin de clarifier les modalités de participation à ce dispositif et d'encourager la collaboration avec les écoles, les structures d'accueil et les organisations de jeunesse.

Le groupe de travail pourrait mener des actions de plaidoyer en faveur de la continuité de l'accompagnement lors des périodes de transition, notamment après la majorité. Il pourrait notamment sensibiliser les tuteurs, les CPAS, les structures d'accueil et les organisations spécialisées à cet enjeu, tout en plaidant

pour un financement adéquat et une meilleure coordination entre les différents acteurs.

Les membres pourraient également recenser les programmes de parrainage, les activités destinées aux jeunes et les initiatives de soutien communautaire existants, et favoriser les liens entre ces différentes structures. Les témoignages et réflexions des jeunes ont confirmé l'importance de l'inclusion sociale et des relations de confiance. La cartographie des initiatives existantes constituerait une première étape utile avant d'envisager la création de nouveaux dispositifs.

Il importe de souligner que **l'ensemble de ces actions ne relève pas nécessairement du mandat ou des capacités des membres du groupe de travail**. Leur contribution pourrait dès lors principalement consister à recenser les ressources existantes, à mener des activités de sensibilisation, à faciliter la collaboration entre les acteurs concernés, à élaborer des propositions et à mener un travail de plaidoyer auprès des institutions compétentes en faveur des changements recommandés. La mise en œuvre de ces actions dépendra de l'implication et de l'engagement des organisations et des autorités concernées.

Pistes concrètes de suivi:

- Rédiger une **note de plaidoyer** reprenant les recommandations du groupe de travail. (Calendrier : janvier – février 2027)
- **Prendre contact avec PsyBru** au sujet des « lieux d'accroche » et identifier les écoles, les structures d'accueil et les organisations de jeunesse intéressées. (Calendrier : premier trimestre 2027)
- **Partager les ressources de formation existantes sur les approches sensibles aux traumatismes et interculturelles** et explorer la possibilité d'organiser une formation commune. (Calendrier : 2027)
- **Cartographier les programmes de parrainage**, les activités destinées aux jeunes et les initiatives de soutien communautaire existants et accessibles aux MENA. (Calendrier : premier semestre 2027)

4.2. Priorité 2: Accès aux administrations communales, aux CPAS et aux autres services administratifs publics

Les difficultés rencontrées dans l'accès aux services publics ne sont pas uniquement d'ordre administratif. Selon le groupe de travail, la complexité ou la lenteur des procédures peut entraîner un effet domino sur les revenus, le logement, la scolarité et le bien-être psychologique des MENA. Par ailleurs, les disparités importantes entre les centres publics d'action sociale (CPAS/OCMW) et les administrations communales, la connaissance insuffisante du statut juridique et des droits des MENA, le manque de personnel ainsi que la diversité des exigences administratives entraînent des inégalités de traitement.

Les recommandations suivantes ont été formulées par le groupe de travail local :

1. **Garantir l'accès à un accompagnement spécialisé pour les MENA, les anciens MENA et les jeunes après un regroupement familial.** Les services publics généralistes ne disposent pas toujours des compétences et des ressources nécessaires pour répondre à la complexité des démarches administratives et des difficultés auxquelles ces jeunes sont confrontés. Un accompagnement spécifique est dès lors nécessaire pour garantir leur accès effectif aux droits et aux services.

2. **Harmoniser les pratiques des administrations communales et des centres publics d'action sociale (CPAS/OCMW) à l'égard des MENA et des anciens MENA.** Mettre en place des procédures claires et des protocoles communs pour les situations fréquemment rencontrées, afin de garantir que l'accès aux droits et aux services ne dépende pas de la commune, du CPAS/OCMW ou du membre du personnel concerné.

3. **Renforcer les compétences des professionnels de première ligne pour accompagner les MENA et les anciens MENA.** La priorité devrait être accordée au personnel des communes et des CPAS, mais les professionnels travaillant dans les banques, les mutualités, les écoles, les services de l'emploi et la police devraient également être concernés. Les formations devraient porter sur le statut juridique des MENA, leur situation sociale et les difficultés pratiques spécifiques qu'ils rencontrent dans l'accès aux services, notamment la nécessité d'adapter les procédures à leur âge, à leurs obligations scolaires et à leurs besoins en matière d'accompagnement.

4. **Améliorer l'accès à l'accompagnement administratif en mettant en place des points de contact spécifiques pour les situations complexes concernant les MENA au sein des communes et des CPAS.** La désignation de personnes de référence ou la mise en place de guichets spécialisés pourrait aider les jeunes et leurs accompagnateurs à effectuer leurs démarches administratives plus efficacement, tout en leur évitant de devoir expliquer leur situation à plusieurs reprises.

5. **Maintenir des alternatives accessibles aux services publics numériques.** Les plateformes de services en ligne, les systèmes de prise de rendez-vous numériques et les outils d'identification tels qu'itsme ne sont pas accessibles à tous les jeunes, notamment en raison des barrières linguistiques, de compétences numériques limitées ou de difficultés administratives. Les administrations publiques devraient dès lors garantir le maintien de services en présentiel et d'un accompagnement dans les démarches, parallèlement aux canaux numériques.

6. **Veiller à ce que les rendez-vous et les procédures administratives soient compatibles avec l'obligation scolaire et la scolarité des jeunes.** Proposer des rendez-vous en dehors des heures de cours et tenir compte des disponibilités des tuteurs ou des accompagnateurs. Limiter les déplacements répétés et veiller à ce que les situations urgentes soient traitées rapidement. Les démarches administratives ne devraient pas

perturber inutilement la scolarité des jeunes ni compromettre leur accès aux droits et à l'accompagnement dont ils ont besoin.

Sur la base de ces recommandations, le groupe de travail local prévoit d'élaborer une note politique afin de soutenir les futures actions de plaidoyer. Cette note politique sera élaborée au cours du mois de janvier et finalisée au cours du mois de février, sur la base des recommandations formulées par ce groupe de travail. Par ailleurs, le groupe de travail a identifié plusieurs **pistes d'action concrètes** visant à améliorer l'accès des MENA aux administrations et aux services publics. Celles-ci comprennent notamment **la promotion de procédures plus harmonisées et la désignation de personnes de référence** pour les MENA au sein des administrations communales et des centres publics d'action sociale (CPAS/OCMW), ainsi que **l'organisation de formations ciblées à destination du personnel de première ligne**. Dans un premier temps, le groupe de travail pourrait identifier les personnes de contact pertinentes au sein des administrations publiques, solliciter des rencontres afin d'examiner les possibilités d'élaborer des protocoles communs et créer une infographie pour sensibiliser les acteurs concernés aux difficultés administratives spécifiques rencontrées par les MENA. Une autre action envisagée consiste à prendre contact avec le Service public fédéral de programmation Intégration sociale (SPP IS/POD MI) afin de demander une mise à jour de sa foire aux questions (FAQ) en ligne. Le groupe de travail recommande également **de mener un plaidoyer en faveur du maintien de services accessibles en dehors des canaux numériques et de la possibilité d'obtenir des rendez-vous en dehors des heures de cours**, ainsi que **du renforcement de l'accompagnement spécialisé** des MENA et des anciens MENA, y compris après un regroupement familial. Toutefois, l'ensemble de ces mesures ne relève pas nécessairement du mandat ou des capacités des membres du groupe de travail. Leur rôle consisterait dès lors principalement à mener des actions de sensibilisation, à engager le dialogue avec les institutions concernées et à plaider en faveur d'améliorations. La mise en œuvre des mesures proposées dépendra quant à elle des décisions et des engagements des autorités et des organisations compétentes.

Pistes concrètes de suivi:

- Rédiger une **note de plaidoyer** reprenant les recommandations du groupe de travail. (Calendrier : janvier – février 2027)
- **Identifier des personnes de contact** au sein des communes et des CPAS et organiser de premières rencontres d'échange ou de plaidoyer. (Calendrier : premier semestre 2027)
- **Recenser les ressources de formation et d'information** existantes à destination des agents administratifs de première ligne. (Calendrier : premier semestre 2027)
- **Prendre contact avec le SPP Intégration sociale (POD MI/SPP IS)** afin de demander une mise à jour de sa foire aux questions (FAQ) concernant les MENA et les anciens MENA. (Calendrier : premier trimestre 2027)

4.3. Priorité 3: Accès à l'emploi (y compris les stages et les jobs étudiants)

Les difficultés liées à l'accès à l'emploi, y compris aux stages et aux jobs étudiants pour les mineurs âgés de 16 à 17 ans, ainsi qu'à l'emploi classique pour les anciens MENA, ne se limitent pas au manque d'opportunités. Les obstacles comprennent notamment les exigences linguistiques, les réseaux professionnels limités, la fragmentation des services d'accompagnement, le manque de suivi individualisé et les difficultés à accéder à une première expérience professionnelle. Les jeunes peinent souvent à trouver un stage ou un job étudiant lorsqu'ils ne disposent ni d'expérience préalable ni de contacts professionnels. L'accompagnement proposé par les écoles varie, et la simple mise à disposition d'une liste d'employeurs ne suffit pas à garantir l'obtention d'un stage. Ces difficultés peuvent entraîner une perte de motivation et favoriser le décrochage scolaire.

Les jeunes peuvent également recevoir des conseils contradictoires de la part des établissements scolaires, des services de l'emploi et des structures d'accompagnement. À Bruxelles, les exigences linguistiques et le cloisonnement entre les services néerlandophones et francophones constituent des obstacles supplémentaires. Un accompagnement exclusivement numérique peut également s'avérer insuffisant lorsque les jeunes ont besoin d'une aide pratique et personnalisée.

Les pressions financières, notamment la nécessité de soutenir financièrement des membres de leur famille, peuvent influencer les choix des jeunes en matière d'études et d'emploi. En l'absence d'un accompagnement adapté, ils risquent de se retrouver dans des emplois précaires, de travailler au noir ou d'être victimes d'exploitation. Certains quittent l'école ou interrompent leur parcours d'accompagnement sans bénéficier d'un suivi par la suite.

Les retours des MENA ont confirmé l'importance de faciliter l'accès à une première expérience professionnelle, de proposer une orientation professionnelle adaptée et de développer des opportunités correspondant à leurs compétences et à leurs

centres d'intérêt. Ils ont également souligné la nécessité d'un accompagnement lorsque des difficultés de santé mentale ont des répercussions sur leur parcours scolaire ou professionnel.

Les **recommandations** suivantes ont été formulées par le groupe de travail local :

1. **Développer des parcours individualisés et accessibles vers l'emploi pour les MENA et les anciens MENA.** Ces dispositifs devraient combiner un soutien linguistique, un accompagnement vers l'emploi, une aide dans les démarches administratives et une assistance pratique pour la recherche d'emploi et la préparation des candidatures.

2. **Améliorer l'accessibilité, la coordination et la continuité des services d'accompagnement vers l'emploi existants.** Les jeunes et les professionnels qui les accompagnent devraient pouvoir s'adresser à un point de contact central clairement identifié, capable de les orienter vers les services adaptés, les possibilités de formation, les stages, les jobs étudiants et les employeurs potentiels.

3. **Multiplier les possibilités de stages et de premières expériences professionnelles.** Les établissements scolaires, Actiris, le VDAB, les employeurs et les organismes d'insertion socioprofessionnelle devraient renforcer leur collaboration afin de développer des opportunités accessibles aux jeunes. Associer l'identification d'employeurs potentiels à un accompagnement actif des jeunes et des employeurs, plutôt que de se limiter à la mise à disposition de listes de lieux de stage. Explorer la possibilité de proposer des premières expériences professionnelles encadrées, en précisant les modalités d'accompagnement, de rémunération et d'assurance.

4. **Intégrer explicitement les jobs étudiants dans les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi.** Les jobs étudiants peuvent constituer une première expérience accessible du marché du travail pour les jeunes. Toutefois, ceux-ci doivent bénéficier d'un accompagnement dans la recherche d'offres d'emploi ainsi que d'informations et de conseils sur leurs droits en matière de travail, les contrats de travail et les obligations administratives qui en découlent. L'accompagnement devrait également permettre d'identifier des emplois compatibles avec la scolarité des jeunes, les conditions de leur accueil et leur situation personnelle.

5. **Associer l'accompagnement vers l'emploi à des informations de base sur les droits du travail, les contrats, les obligations financières et les risques d'exploitation.** Une attention particulière devrait être accordée au travail intérimaire, au statut d'indépendant, au travail via des plateformes numériques, aux démarches administratives liées à la rémunération ainsi qu'aux risques associés au travail non déclaré. Tenir compte des pressions financières liées aux responsabilités familiales des jeunes et leur fournir des informations pratiques avant qu'ils ne commencent à travailler. Lorsque cela est pertinent, recourir à des témoignages de personnes volontaires, en

veillant à leur offrir un accompagnement adapté et à respecter leur bien-être, afin d'illustrer les risques encourus.

6. **Promouvoir des opportunités d'emploi inclusives qui valorisent les talents des jeunes et tiennent compte de leurs aspirations à long terme, en évitant de les orienter systématiquement vers des emplois peu qualifiés ou précaires.** L'accompagnement vers l'emploi devrait également tenir compte des compétences des jeunes, de leur parcours scolaire et de leurs perspectives de développement à long terme, afin de veiller à ce qu'une insertion rapide sur le marché du travail ne se fasse pas au détriment de leurs possibilités d'avenir.

Le groupe de travail a identifié plusieurs pistes d'action visant à faciliter l'accès aux opportunités existantes, à renforcer la collaboration entre les acteurs et à sensibiliser les employeurs et les services d'accompagnement.

Dans un premier temps, le groupe de travail local prévoit d'élaborer une **note de plaidoyer afin de soutenir de futures actions de plaidoyer**. Sa rédaction est prévue en janvier 2027 et sa finalisation en février 2027, sur la base des recommandations formulées par le groupe de travail.

Une deuxième étape consisterait à **identifier un petit réseau d'employeurs** disposés à proposer des stages, des jobs étudiants ou de premières expériences professionnelles aux MENA et aux anciens MENA, en recensant les postes disponibles, les conditions d'accès et les besoins en matière d'accompagnement. Il s'agirait d'une cartographie ciblée des acteurs concernés, plutôt que de l'élaboration d'une longue liste générale d'employeurs.

Une autre piste d'action consiste à **sensibiliser les employeurs** à travers des témoignages positifs mais réalistes, éventuellement sous forme de courtes vidéos, mettant en avant aussi bien les expériences réussies que les difficultés rencontrées et les besoins d'accompagnement des employeurs.

Les membres pourraient **clarifier l'offre existante en matière d'accompagnement vers l'emploi** et les possibilités d'orientation vers les services appropriés, en recensant les conditions d'accès selon l'âge, les types de services proposés et les possibilités de renforcer les liens entre les services néerlandophones et francophones, ainsi qu'entre l'apprentissage des langues et l'expérience professionnelle.

Le groupe pourrait **élaborer une fiche d'information pratique sur les jobs étudiants, les contrats de travail, les droits des travailleurs et les risques d'exploitation.** Celle-ci pourrait éventuellement être complétée par des témoignages volontaires de jeunes ou de personnes disposant d'une expérience vécue, en veillant à mettre en place les précautions et l'accompagnement nécessaires.

Le groupe de travail a également souligné l'importance d'**assurer un suivi des jeunes qui quittent l'école ou interrompent un parcours d'accompagnement vers l'emploi sans perspective concrète pour la suite.** Cette question pourrait

être abordée dans la note de plaidoyer et examinée avec les services qui accompagnent les jeunes en situation de décrochage.

La création d'une nouvelle plateforme numérique a également été évoquée, mais les participants ont suggéré de **constituer d'abord un réseau concret d'employeurs et de partenaires.** Le rôle des membres du groupe de travail resterait principalement axé sur la cartographie des ressources existantes, la mise en relation des acteurs, la sensibilisation et le plaidoyer. La mise en place effective de stages ou d'emplois ainsi que l'accompagnement individuel dans la durée dépendraient des organismes compétents.

Pistes concrètes de suivi:

- Rédiger une **note de plaidoyer** reprenant les recommandations du groupe de travail. (Calendrier : janvier – février 2027)
- **Identifier et contacter des employeurs** susceptibles de proposer des stages ou des jobs étudiants aux MENA et aux anciens MENA. (Calendrier : premier semestre 2027)
- **Cartographier les services d'accompagnement vers l'emploi,** en précisant les conditions d'accès selon l'âge et les possibilités d'orientation vers les services appropriés. (Calendrier : premier semestre 2027)
- **Explorer la possibilité d'organiser une courte séance d'information** ou d'élaborer une fiche pratique sur les jobs étudiants, les contrats de travail et les droits des travailleurs. (Calendrier : premier semestre 2027)

5. Suivi et évaluation

Le groupe de travail Power2UAMs de Bruxelles a été mis en place en avril 2026 et s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année. La présente stratégie doit dès lors être considérée non pas comme un document définitif, mais comme une base de travail appelée à être approfondie et développée. L'absence de ressources spécifiques à long terme doit également être prise en compte dans la conception du dispositif de suivi. Celui-ci devrait donc rester proportionné aux moyens disponibles et privilégier une approche pragmatique.

Les parties prenantes souhaitant poursuivre leur engagement continueront à partager les informations pertinentes concernant les activités menées, les évolutions observées, les obstacles rencontrés et, lorsque ces données sont disponibles, les premiers résultats obtenus. Ces échanges pourront servir de base à la poursuite du dialogue et contribuer à identifier de nouvelles pistes d'action et de plaidoyer.

Étant donné que les membres du groupe de travail local ne disposent pas nécessairement d'un mandat formel pour représenter leurs organisations respectives, ni la présente stratégie ni son dispositif de suivi ne devraient imposer d'obligations formelles en matière de rapportage ou attribuer des responsabilités

de mise en œuvre aux acteurs susceptibles de contribuer aux actions proposées. Dans la mesure du possible, les progrès réalisés pourront faire l'objet d'un examen périodique sur la base des indicateurs présentés ci-dessous.

5.1 Indicateurs

Thématique prioritaire	Indicateur(s)
Priorité 1: Accès aux soins de santé mentale	1. Rédiger une note de plaidoyer reprenant l'ensemble des recommandations formulées par le groupe de travail. Nombre de notes de plaidoyer élaborées, regroupant l'ensemble des recommandations formulées par le groupe de travail (Cible : 1). 2. Nombre d'acteurs ou d'institutions ciblés atteints grâce à la diffusion de la note de plaidoyer (Cible : 5) 3. Nombre d'organisations s'étant inscrites auprès de PsyBru en tant que « lieux d'accroche ». 4. Nombre de formations dispensées aux professionnels de première ligne du secteur de la santé travaillant avec des MENA. 5. Élaboration d'une cartographie des structures existantes proposant des programmes de parrainage et des activités destinées aux jeunes.
Priorité 2: Accès aux administrations communales, aux centres publics d'action sociale (CPAS) et aux autres services administratifs publics	1. Élaboration d'une note de plaidoyer (policy brief) reprenant l'ensemble des recommandations du groupe de travail. 2. Note de plaidoyer diffusée auprès d'au moins cinq acteurs ou institutions ciblés. (Calendrier : premier trimestre 2027) 3. Cartographie des personnes de contact au sein des communes et des CPAS. 4. Formations dispensées aux agents de première ligne. 5. Nombre de rencontres de plaidoyer avec les administrations publiques, par exemple POD MI/SPP IS.
Priorité 3: Accès à l'emploi	1. Élaboration d'une note de plaidoyer (policy brief) reprenant l'ensemble des recommandations du groupe de travail.

	2. Note de plaidoyer diffusée auprès d'au moins cinq acteurs ou institutions ciblés. (Calendrier : premier trimestre 2027) 3. Nombre d'employeurs inclusifs identifiés et répertoriés en Région bruxelloise comme prestataires potentiels de stages ou de jobs étudiants pour les MENA et anciens MENA (Cible : 5). 4. Cartographie des services d'accompagnement vers l'emploi. 5. Élaboration d'une fiche d'information pratique à destination des mineurs étrangers non accompagnés (MENA) sur les jobs étudiants et les droits liés au travail.

5.2 Actualisation de la stratégie

Si le groupe de travail local décide de poursuivre sa collaboration au-delà de la clôture officielle du projet Power2UAMs, prévue en décembre 2026, la stratégie devra rester un document flexible et évolutif, régulièrement réexaminé afin de tenir compte des nouvelles évolutions, des besoins émergents et des progrès réalisés. Une révision semestrielle pourrait permettre de faire le point sur la mise en œuvre des actions proposées, d'identifier les difficultés rencontrées et d'ajuster les priorités si nécessaire. Toutefois, compte tenu du temps et des ressources limités dont disposent les membres du groupe de travail, ce processus devrait rester simple et pragmatique, en s'appuyant sur les réunions existantes plutôt que sur un exercice d'évaluation distinct et chronophage. Les actualisations devraient se concentrer sur les principales évolutions, les progrès accomplis et les ajustements nécessaires, afin de garantir que la stratégie demeure pertinente et opérationnelle, sans engendrer de charge administrative supplémentaire.

6. Participation des enfants

Les enfants non accompagnés ont contribué à cette stratégie de deux manières. Une version adaptée aux enfants du projet de recommandations a été élaborée et transmise aux jeunes afin qu'ils puissent donner leur avis. Elle s'articulait autour de trois thèmes : se sentir bien et avoir quelqu'un à qui parler, les démarches administratives, ainsi que le travail et l'orientation vers l'avenir. On a demandé aux jeunes quelle idée leur serait la plus utile et s'il manquait quelque chose. Il s'est toutefois avéré difficile d'obtenir directement des commentaires détaillés sur la stratégie sous cette forme.

Les points de vue des jeunes ont donc été pris en compte principalement à travers les entretiens individuels menés dans le cadre de la préparation de leur exposition photographique. Ces entretiens ont abordé divers sujets qui leur tiennent à cœur,

tels que le logement, la santé mentale et le soutien social, les démarches administratives et leurs projets d'avenir, et ont ensuite été mis en relation avec le projet de recommandations. Trois jeunes y ont participé : deux enfants non accompagnés et un enfant accompagné.

Leurs commentaires ont largement corroboré les priorités proposées dans le projet, notamment la nécessité de pouvoir s'adresser à une personne de confiance, de ne pas se voir privé brusquement de tout soutien, de trouver des opportunités correspondant à leurs intérêts et à leurs aspirations, ainsi que de bénéficier de rendez-vous plus faciles à organiser auprès de l'administration communale. Leurs expériences ont également mis en évidence des domaines que le projet ne couvre que partiellement, voire pas du tout : la durée des procédures d'évaluation de l'âge et l'absence de tuteur pendant cette période, la vulnérabilité face au risque de se retrouver sans domicile et le flou quant aux responsabilités en matière d'aide au logement, la précision de l'interprétation lors des entretiens juridiques et administratifs et la capacité à comprendre ce que l'on signe, la détention des mineurs, l'accompagnement des jeunes qui souhaitent réorienter leurs études ou leur carrière, ainsi que l'orientation dans la ville pour les nouveaux arrivants. Les jeunes ont également décrit les activités sociales et les services d'orientation, tels que ceux proposés par Umoya et BON, comme des sources précieuses de soutien et de lien social. Ces contributions ont nourri les recommandations finales et ont permis de garantir que la stratégie reflète les expériences vécues par les jeunes concernés, parallèlement aux points de vue des professionnels du groupe de travail.

7. Pérennisation et prochaines étapes

Concernant la pérennisation du groupe de travail local, plusieurs membres ont d'ores et déjà exprimé leur intérêt pour la poursuite de cette collaboration au-delà de la clôture officielle du projet Power2UAMs, prévue en décembre 2026. Bien que la participation demeure entièrement volontaire, l'ensemble des membres sera invité à faire part de son intérêt pour une implication future. Dans l'idéal, le groupe de travail continuerait à se réunir tous les quelques mois afin de favoriser les échanges d'informations, de suivre les évolutions et les défis liés à la situation des MENA et à leur accès aux services publics, ainsi que d'identifier de nouvelles possibilités de collaboration et d'action.

Il importe également de reconnaître qu'un grand nombre des actions identifiées dans la stratégie locale pourraient ne pas être engagées ou achevées avant la clôture officielle du projet. Leur mise en œuvre pourrait dès lors intervenir ultérieurement, en fonction des disponibilités, des capacités et des priorités des organisations et des personnes concernées. Cette situation découle naturellement du caractère volontaire de l'engagement des membres du groupe de travail, qui participent à ces travaux parallèlement à leurs responsabilités professionnelles habituelles et disposent, par conséquent, d'un temps limité à consacrer aux échanges collectifs, à la planification et à l'élaboration d'actions concrètes. La stratégie locale doit dès lors être envisagée non seulement comme un plan

d'action pour la période restante du projet, mais également comme un cadre de référence pour la poursuite de la collaboration et la mise en œuvre d'améliorations à plus long terme, au-delà de décembre 2026.

8. Adoption par le groupe de travail local

La stratégie locale a été élaborée dans le cadre d'un processus participatif associant les membres du groupe de travail local. Entre la troisième et la quatrième réunion, les membres ont eu l'occasion de prendre connaissance du projet de stratégie et de formuler leurs commentaires.

Lors de la quatrième réunion, le groupe a discuté des recommandations et des actions proposées, afin d'identifier les modifications et les ajouts nécessaires. À l'issue de cette réunion, les membres ont été invités à relire la version révisée de la stratégie et à transmettre leurs dernières remarques avant son approbation.

Compte tenu du caractère volontaire et informel du groupe de travail, aucune procédure de signature officielle n'a été organisée. La stratégie a donc été approuvée par les membres du groupe de travail par courrier électronique. Cette approbation témoigne de leur adhésion collective aux recommandations et aux orientations proposées pour les actions futures, sans pour autant constituer un engagement contraignant pour les organisations qu'ils représentent.